

No. 4992.]

LA GAZETTE DE QUÉBEC

Est publiée chaque jour, CHEZ SAMUEL NEILSON, IMPRIMEUR ET LIBRAIRE, RUE DE LA MONTAGNE...

ABONNEMENTS Pour les deux papiers 20s. par an, et 3s. frais de poste.

AGENTS. Montréal, J. C. Clarke, Jones, St. Denis, M. Mignault...

EUROPE.

ANGLETERRE.

—On mande de Londres, 29 juin : Lundi, à midi, une grande sensation a été produite à Bayswater, par la nouvelle que Mme Graham...

—Le ballon a été lancé vers six heures un quart sans qu'aucun appareil le retint captif ; il s'est élevé avec rapidité dans la direction du nord.

—Quelques minutes après, je reçus toute l'assistance qui m'était nécessaire, et les habitants réunis au nombre de plus de 200, m'accueillirent de la manière la plus gracieuse.

—On écrit de Calais : Un Anglais, servant comme domestique dans divers hôtels de Calais, avait, dit-on, commis un meurtre dans sa patrie, il y a de cela une vingtaine d'années...

FRANCE.

Paris, 11 juillet.

—Quand un article du Radical contenait l'apologie du régime justifiée par la logique de l'insurrection nous parvint il y a quelques jours, nous ne voulûmes point le faire traduire et nous exprimâmes notre indignation contre l'esprit qui avait dicté ce document...

—Hier donc quand on est venu nous enjoinde sous peine de saisie immédiate de ne pas publier le discours d'Alibaud et qu'on nous a dit que la même injonction serait faite à tous les journaux, nous n'avons pas voulu jeter ce nouvel aliment aux passions qui troublent la société.

—Un meurtre, inspiré par un sentiment atroce de vengeance, vient d'être commis par un enfant de 13 ans, sur un autre enfant, dans les bois de Malaval, commune de Bény, canton de Coligny (Ain).

que chose de bien plus cher que la vie, mon honneur. C'est lui seul que je veux défendre, parce qu'en le défendant je défends aussi ceux qui portent mon nom.

Messieurs, l'acte d'accusation n'est empreint que de passion, de fiel et de mensonge. (Se tournant vers le banc où siègent le procureur-général et ses substitués) : Des magistrats aussi haut placés ne devaient pas employer d'aussi petits moyens que ceux de M. le procureur-général pour perdre de réputation un homme du peuple, un républicain, à qui l'on ne donne pas le temps de défendre son honneur, aussi déloyalement attaqué.

Dans vos investigations, Messieurs, vous avez en votre pouvoir les télégraphes, les magistrats de chaque département, sans parler de l'agent le plus digne de ce siècle d'égoïsme, la corruption. Et moi, Messieurs, il n'y a que les personnes qui m'ont connu qui auraient pu me défendre contre d'odieuses calomnies. Mon avocat vous a demandé d'ajourner mon jugement de quelques jours pour donner le temps à ces personnes d'arriver, et vous le lui avez refusé.

—On m'inculpe d'avoir des inclinations basses, et l'on ne me donne pas le temps de détruire l'odieux de ces inculpations par les témoignages des hommes qui me connaissent. On m'accuse, et je ne puis me défendre. Ce peut être là de la justice expéditive ; ce n'est pas la justice telle que je la comprends dans mon humilité, moi homme du peuple que vous appelez pervers. (Se tournant vers M. Martin du Nord) : Il ne vous manquerait plus, M. le procureur-général, que de m'appeler un intrigant, comme tant d'autres eussent osé le faire.

Pour moi, en juillet 1830, j'étais militaire, et en garnison à Paris. Je quittai la cause de Charles X pour embrasser celle du peuple. Voilà tout ce que j'ai demandé à cette révolution, et c'est pour cela sans doute qu'on lit dans votre acte d'accusation que je suis dévoré de cupidité sans avoir assez de cœur pour travailler à la satisfaction.

Où, j'ai l'honneur, j'ai participé à l'installation de la royauté républicaine, gouvernement à bon marché, qui devait rendre le peuple heureux et la France glorieuse, quoique, en ma qualité de républicain, j'eusse eu horreur de toute royauté parce que toute royauté est pour elle et non pour le peuple. Cependant, avant le 6 juin, jamais je n'ai eu la pensée d'assassiner Louis-Philippe. Mais, dès lors, il n'y eut plus de gouvernement représentatif ; le roi seul gouverna, il mit la charte hors la loi. Ses ministres dirent que c'était lui qui faisait tout... Si le roi est tout, c'est donc de lui que vient le mal, me dis-je. C'est pourquoi, détestant le mal, c'est-à-dire la tyrannie, les massacres qui ont déshonoré Paris, puis ensuite les sanglantes exécutions de Lyon, je résolus de couper le mal dans sa racine et de venger en même temps cette brave Pologne, dont l'assassin ne fut pas ici, messieurs les pairs. Loin de là ; M. le procureur-général ferait volontiers son éloge ; car ce magistrat, qui n'agit pas les assassins des rois, pardonne sans doute aux assassins des peuples.

—Il est, dans la nature, des hommes qui s'élèvent contre la domination, l'injustice et l'arbitraire. Le droit des hommes contre la tyrannie est personnel. Lorsqu'un prince viole les constitutions du pays, et qu'il se met au dessus des lois, les hommes ne sont pas obligés, mais ils sont forcés d'obéir. Alors, on repousse la force par la force.

J'avais, à l'égard de Philippe Ier, le même droit que celui dont usa Brutus contre César. (Violente interruption.)

Lorsque j'ai attaqué le roi, il était défendu par plus de soldats que n'en eut Napoléon pour reconquérir son trône.

Le roi gouvernant est responsable de tous les actes qui émanent du pouvoir ; le roi mettant Paris en état de siège se met dans le même cas qui a fait condamner, par la chambre des pairs, l'ex-ministre Polignac.

Le régime est le droit de l'homme qui ne peut obtenir justice que par ses mains. (Violents murmures sur les bancs de la pairie.)

M. le président, après avoir consulté du regard l'assemblée, dit : Je ne puis vous laisser continuer un pareil langage. Asseyez-vous. (L'accusé reste debout.)

M. Pasquier : Alibaud, asseyez-vous ! (Les gentlemen prennent Alibaud par le bras et le forcent à s'asseoir.)

Alibaud se rassied, plie son papier, le tend à M. Ledru, et lui dit : M. Ledru, je vous confie ce manuscrit. (La réfutation est extraite des œuvres de Fénelon ; nous ne croyons pas nécessaire de la reproduire.)

—Une circulaire de M. le préfet de police a enjoint, dit-on, à tous les commissaires de police de saisir chez tous les libraires et marchands de gravures les portraits de Pépin, Morey et Fieschi ; ces grands criminels ne devant plus, dit ce magistrat, être exposés aux regards du public, après le nouvel attentat du 25 juin.

On ajoute que M. le ministre de l'intérieur est décidé à ne point autoriser l'exposition du portrait d'Alibaud.

Il est à remarquer que Boireau et tous les autres individus condamnés par la cour des pairs ne sont point compris dans cette exclusion des étalages des marchands. (Le Droit.)

—Le plan pour la réparation de la couverture de l'église de Chartres consiste, dit-on, dans l'établissement d'un comble en fer, recouvert en lames de cuivre, comme on l'a fait pour l'église de la Madeleine. On y trouve l'avantage de ne pas surcharger les voûtes de l'église et les clochers qui peuvent avoir souffert par l'action du feu.

son père et son oncle dans les bois de Malaval, mort baigné dans son sang, la tête horriblement fracassée et déchirée, un œil arraché et toutes les dents brisées. Il était à peine reconnaissable. Les proches de la victime se sont de suite rendus près de Chevat, qui avait encore ses vêtements couverts de sang et trois cicatrices à la main ; il est resté muet à toutes les questions ; puis il a quitté ses vêtements et s'est jeté dans les bois ; la faim l'ayant ramené chez ses maîtres, le 29, à quatre heures du matin, la gendarmerie de Coligny l'a saisi ; il a été transféré dans les prisons de Bourg. (Courrier de l'Ain.)

—Nous avons fait connaître le pari (de 30,000 f.) du major Frazier qui devait se rendre à Bruxelles et en revenir en 36 heures ; nous avons dit aussi qu'il n'était pas arrivé au moment fixé. Le major Frazier a, en effet, perdu de trois heures le pari qu'il avait fait d'aller à Bruxelles et d'en revenir en 36 heures, mais le jury avait décidé que les excuses qu'il présentait d'obstacles imprévus étaient valables, le pari a été annulé.

—Le système incompréhensible de défense que l'on s'obstine à poursuivre sans nécessité avec une fatale persévérance, pour faire de Vincennes une place forte, une citadelle impenable, va entraîner, aux regrets des amateurs des arts, la destruction de l'élegant chapelle du château, construite sous Charles V et Henri II, depuis longtemps menacée par le génie militaire, qui s'occupe de l'établissement des casemates.

ESPAGNE.

—Plusieurs feuilles libérales publient sur le général des armées du roi d'Espagne une notice que nous reproduisons à titre de document :

—Bruno de Villaréal est âgé d'environ 36 ans. Il est né à Larrea, province d'Alava, d'honnêtes laboureurs, qui le destinèrent à la carrière ecclésiastique dans le but de lui faire obtenir un petit bénéfice du bourg de Larea. Mais bien qu'il eût fait de bonnes études, il échoua, et un autre fut pourvu de la prébende. Son caractère franc et indépendant le rendait d'ailleurs très peu propre à l'état ecclésiastique, et malgré ses opinions libérales, il fut un des premiers à prendre parti contre les cortès, et se joignit à la première bande royaliste qui se forma dans les provinces basques sous les ordres de Uranga.

Il n'eut d'abord que le grade de capitaine ; mais il ne tarda pas à se faire remarquer, et fut nommé officier, et lorsque ces bandes furent régularisées par l'invasion française de 1823, il passa lieutenant, et fut incorporé dans l'armée régulière.

Il servit dans divers corps, et notamment dans le 3e infanterie légère où il fut promu au grade de capitaine ; mais ayant manifesté trop ouvertement des opinions contraires à la disposition qui changeait l'ordre de la succession au trône, il fut réformé avec une pension de 8 réaux par jour (2 fr.).

—Un premier cri d'insurrection poussé par Verasteguy dans la province d'Alava, Villaréal alla joindre ce chef, qui le nomma colonel. Depuis il a été l'un des plus braves et plus intelligents commandants. Il est signalé par plusieurs actions d'éclat. Zumalacarréqui le regardait comme son plus habile lieutenant ; il jouissait de la confiance de son prédécesseur Egüa au déplacement duquel il n'a pris aucune part. Sa nomination n'a eu d'autre motif que sa réputation et l'influence qu'il exerce sur ses compatriotes et dans l'armée carliste.

Villaréal est infatigable, d'une valeur brillante, et a, de plus, des formes très agréables. On dit qu'il a beaucoup d'instruction et qu'il est extrêmement attaché aux franchises des provinces basques ; mais on dit aussi qu'il est emporté et qu'il se livre à des excès de colère voisins de la cruauté. Toutes les suppositions des journaux anglais sur les projets de transactions auxquelles Villaréal prêterait son appui n'ont aucun fondement. Ce chef combat pour don Carlos, sans arrière-pensée jusqu'à présent ; mais il se réserve très probablement d'exiger de ce prince, s'il venait à triompher, des garanties pour la conservation des franchises et des privilèges des provinces basques. On suppose, et non sans raison, ces mêmes sentiments à M. Erro, ministre universel du prétendant.

ALLEMAGNE.

La Gazette d'Augsbourg dit, en date de Vienne, 27 juin :

—Le roi de Naples est arrivé hier, à 5 heures de l'après-midi, au palais de Schomburgk ; il était accompagné de son oncle, le prince de Salerne. Ces deux hôtes ont dîné avec la famille impériale : les deux ministres, le prince de Metternich et le comte Kolowrat, avaient été invités au banquet.

—Démôn S. M. napolitain recevra le corps diplomatique. Son séjour ici durera peu ; elle a l'intention de continuer sa route pour Paris, en passant par Munich, Stuttgart et Carlsruhe.

—Le Courrier allemand dit, en date de Vienne :

—L'empereur et l'impératrice partiront pour se rendre à Prague dans le commencement du mois d'août. LL. MM. feront ce voyage à très-petites journées. L'empereur sera couronné comme roi de Bohême le 3 septembre.

—La duchesse de Parme et la princesse de Salerne viennent d'arriver ici.

—Une correspondance de Berlin annonce que l'universitaire de la bataille de Waterloo, qu'on ne célébrait plus depuis plusieurs années, a été repris, avec grande pompe, le 18 juin. Le roi a donné, en l'honneur de cette journée, une grande fête, à laquelle l'ambassadeur français, M. Bresson, a assisté.

SUEDE.

—On parle beaucoup dans les cercles politiques étrangers du projet qu'aurait le roi de Suède de faire couronner de son vivant son fils le prince Oscar.

TURQUIE.

—La marine ottomane, placée sous les ordres de Tahir-Pacha, grand-amiral (capitan pacha), se compose de vaisseaux à 3 ponts : Mahmudié (le Mamoud), 126 canons ; Mésoudi (l'Heureux), 125.—Vaisseau à deux ponts : Fethié (le Triomphant), 80 ; Mahaddenié Kheir (le Prélude du Bonheur), 76 ; Pehi-Meserres (le Courrier de la Joie), 76 ; Rehber-Nuzret (le Guide de la Victoire), 76 ; Burdj-Ounfir (la Constellation de la Victoire), 74.—Frégates : Chevref-Refan (la Glorieuse), 22 ; Hafzi-Rahman (la Garde de Dieu), 52 ; Masher-Tekfi (la Fortunée), 38 ; Némzi-Zafer (le Zéphir de la Victoire), 52 ; Zazi-Ilah (la Grâce Divine), 50 ; Yaveri-Tekfi (la Providence), 50 ; Avani-Ilah (l'Assistance Divine), 50 ; Kaidi-Zafer (la Conductrice de la Victoire), 52 ; Porter-Efcham (la Rayonnante), 22.—Corvettes : Mesiri-Ferah (la Joyeuse), 26 ; Syyry-Zafer (la Victorieuse), 26 ; Net-jat-Fer (la Sauveuse), 20 ; Herat-Habri (le Bienfait Divin), 26 ; Dejjairant-Babri (la Gazelle de mer), 26 ; Hitali-Zafer (le Croissant de la Victoire).—Bricks : Mansourie (le Victorieux), 16 ; Fredjri-Sifid (l'Aurore), 18.—Plus, 18 goélettes ou cutters,

bateaux à vapeur venus d'Angleterre, 1 frégate-montre de 20 canons, lancée en décembre 1834.—En construction : 1 vaisseau de 74, à Boudrum ; 1 vaisseau de 80, à Constantinople ; 1 vaisseau de 90, à Sinope ; 1 brick de 26, à Constantinople.

—La marine du vice-roi d'Egypte, placée sous les ordres de Montouch-Pacha, grand-amiral, se compose des vaisseaux : Mour (le Caire), 104 canons ; Akhé (l'Acre), 104 ; Mahallet et Kobra, 100 ; Mansourah, 100 ; Homs, 100 ; Beylan, 90 ; Iskenderieh (Alexandrie), 82 ; Aboukir, 80.—Frégates : Bahireh, 60 ; Raschid (Rosette), 60 ; Meftah Gibad (Clef de Guerre), 50 ; Chéri-Hihad (Lion de Guerre), 50 ; Kafid-Chéik, 40 ; Diniat (Damiette), 50.—Corvettes : Tantah, 24 ; Gemalh-Bahri (Ali-de-la-Mer), 22 ; Peikeri-Gihad (Colosse de Guerre), 22 ; Peleni-Gihad (Vent de Guerre), 16 ; Chakyn-Lerrié, 16 ; Chahbaz-Gihad (Falcon de Guerre), 14.—Un cutter, 14 bâtiments de transport.—En construction : 3 vaisseaux de 100, 1 frégate de 60, 1 transport de 400 tonneaux.

QUÉBEC :

MARDI, 6 SEPTEMBRE 1836.

Les journaux de New-York de mercredi soir ne fournissent point de nouvelles d'Europe.

Il est arrivé un grand nombre de bâtiments dans ce port depuis hier, mais nous ne sachons pas qu'ils aient rien apporté de nouveau.

Les feuilles de la Nouvelle-Orléans jusqu'au 18 août ne confirment point les bruits qui ont couru de l'évasion de Santa-Anna et de la marche des mexicains sur Nacogdoches.

A la Nouvelle-Orléans le 11 août, le thermomètre qui s'était élevé jusqu'à 92 degrés dans les appartements courant d'air, est descendu soudainement à 85 degrés. On regardait ce changement subit dans l'atmosphère comme l'avant-coureur d'un ouragan.

Un journal de Virginie, en parlant de l'orgueil de certaines familles à prétensions aristocratiques (car on se tromperait lourdement si l'on croyait que cette espèce d'orgueil se fait moins sentir dans les Etats-Unis que dans les pays où la loi reconnaît des titres de noblesse héréditaires), dit : « Ce serait une singulière tâche pour le généalogiste que de chercher à retrouver l'origine des familles et de s'assurer du nombre de ceux qui descendent de ces « jeunes, aimables et vertueuses femmes » envoyées à la Virginie par la compagnie de Londres, en spéculation matrimoniale. En 1696, dit-il, quatre-vingt-dix de ces beautés s'embarquèrent pour le nouveau monde à l'aide de l'amour et de la charité. L'année suivante soixante autres s'aventurèrent de la même manière, et parvinrent à devenir les épouses des jeunes planteurs, qui les achetèrent au prix de cent livres de tabac pour chacune d'elles. »

Un journal de Talahassée (Floride), du 9 août, annonce que le phare du cap Florida a été brûlé par les indiens, dont un grand nombre occupaient tout le pays qui s'étend depuis le cap Florida jusqu'au cap Roman.

Une expédition était partie de Talahassée le 3 août, pour fermer la route aux partis d'indiens qui chercheraient à passer de la Georgie dans la Floride.

Une lettre du commodore Dallas, datée de Pensacole 9 août, et reçue à la Nouvelle-Orléans, dit que cet officier devait envoyer sous peu un navire de guerre à l'embarcadere du Mississippi, pour accompagner les bâtiments du commerce américain destinés pour Tampico ou Matamoros, et pour transporter à la Nouvelle-Orléans toute somme d'argent qui pourrait être expédiée des deux ports ci-dessus. Le commodore, faisant allusion sans doute au blocus du port de Matamoros par les bâtiments de guerre texiens, dit qu'autant qu'il sera en son pouvoir il empêchera qu'on ne porte atteinte à la liberté du commerce américain avec le Mexique. Le gouvernement des Etats-Unis a pu permettre à ses sujets de prêter des secours aux texiens contre les mexicains ; mais il ne souffrira pas que les texiens empêchent ces mêmes sujets de vendre aussi des secours aux mexicains, s'ils y trouvent leur compte.

D'après une carte statistique dressée par le bureau des ingénieurs topographes des Etats-Unis cette année, le nombre des indiens déjà émigrés de l'est à l'ouest du Mississippi est de 26,587 ; le nombre de ceux non émigrés de l'est qui se trouvent à l'ouest de ce fleuve, est de 187,341 ; il reste encore un grand nombre de peuplades à l'est du fleuve dans les états du sud : les principales sont les Séminoles, qui comptent 2,120 individus ; les Choctas, 3,500 ; les Chickasas, 5,420 ; les Cherokee, 10,000 ; les Creeks, 22,668 ; total de ces cinq tribus à l'est du Mississippi, 43,717 ; grand total sur la frontière de l'ouest des Etats-Unis, 257,644. Si tous ces indiens réunis sur un même territoire, et s'étendant avec ceux du Mexique, se constituaient en corps de nation, et mettaient en campagne, s'ils étaient attaqués, un nombre de guerriers suffisant pour détruire en détail toutes les forces qu'on pourrait diriger contre eux. Mais non : c'est une race prosaïque, qui n'a pas su profiter de l'expérience, et qui doit disparaître bientôt de la face du globe.

Deux mille trois cents prisonniers Creeks, hommes, femmes et enfants, que le gouvernement des Etats-Unis fait transporter dans la nouvelle patrie qui leur est assignée au-delà du Mississippi, ont été débarqués à Rock-Roe le 29 juillet, venant de Montgomery (Alabama) par la Nouvelle-Orléans et le lac Fouchartrain. Ils étaient accompagnés de Néh-Mico, grand-chef de la tribu, et Néh-Mathla, chef de la dernière insurrection.

Le docteur Vargas, président de la république de Vénézuéla, s'étant démis de ses fonctions, et le vice-président Navarre s'en étant chargé, le général Paéz, dont l'influence avait détaché ce pays de la ci-devant république de Colombie, s'est proclamé le chef suprême du gouvernement, alléguant pour motifs de cette démarche que le congrès n'avait pas voulu suivre ses conseils dans les procédures entamées par ce corps contre les réformistes, ni prendre des mesures pour apaiser les troubles et les dissensions politiques qui régnaient dans le pays.

Une forte majorité des cortès du Brésil est opposée, dit-on, aux actes du régent actuel Feijo, à qui l'on reproche de n'avoir pas adopté des mesures efficaces pour supprimer l'insurrection de Rio-Grande, et d'avoir manqué à ses devoirs en conservant dans

un emploi aussi important que celui de ministre de la guerre M. Araujo Lima, frère de l'un des chefs de l'insurrection. Quelques-uns des orateurs proposaient de mettre à sa place la princesse Januaria. Plusieurs provinces avaient présenté une requête dans ce sens aux cortès. On accuse le régent de favoriser un parti qui viserait à l'établissement d'une république fédérative, dont on lui suppose l'intention de se faire nommer président à vie. Ses adversaires sont les amis et les adhérents du gouvernement impérial et de la dynastie de don Pedro. Les seuls pays d'Amérique exempts des horreurs de la guerre civile et des révolutions presque journalières, sont ceux gouvernés par des lois anglaises ou par la verge de fer du docteur Francia.

M. Mauls vient de publier à New-York un nouvel ouvrage intitulé : l'Art de parler la langue française en peu de temps.

Si l'on en croit les journaux, une espèce de congrès colonial a dû ou doit se tenir ces jours-ci, chez M. Ellice, ancien ministre de la guerre, à Beauharnais, où devaient se rencontrer LL. Exc. lord Gosford et sir Francis Head, avec les commissaires du roi. Les bruits d'un projet de réunion des deux Canadas, que l'on fait courir à Québec, sont probablement fondés sur cette réunion.

On nous dit que lord Gosford est attendu à Québec lundi ou mardi.

Une lettre reçue par le président de l'association constitutionnelle à Sherbrooke annonce que MM. les commissaires du roi se proposaient de se trouver dans cet endroit le 8.

Sir Francis Head, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, est passé par Bytown le 31 août, se rendant chez M. Ellice à Beauharnais.

Le lieutenant-général sir John Colborne s'est embarqué vendredi soir pour Sorel, sur le bateau à vapeur Saint-Patrick.

Le 79e régiment (montagnards d'Ecosse), après un séjour de onze années au Canada, s'est embarqué samedi matin sur le bâtiment de transport le Mailand, se rendant en Angleterre, à l'exception de deux compagnies avec les lieutenants Grant et Cameron, qui doivent s'embarquer vers le 12 sur le Marguy Huntley, relié par S. Exc. le commandant en chef, et du quartier-maître A. Cameron qui va passer quelques mois en congé dans le Haut-Canada.

Ce beau régiment, qui ne laisse que des regrets partout où il a stationné au Canada, a été accompagné depuis les casernes des Jésuites, qu'il avait occupés, jusqu'au quai du Roi où le bâtiment l'attendait, par la musique des deux autres régiments de ligne, ainsi que par un concours immense d'habitants et par un grand nombre d'étrangers qui se trouvaient dans nos murs.

Le 66e régiment occupe les casernes des Jésuites, et le 1er régiment la citadelle.

C'est après-demain (jeudi) que Mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque du nouveau diocèse catholique de Montréal, prendra solennellement possession de son siège. La cérémonie aura lieu dans l'église de St. Jacques.

M. Mackenzie vient de faire une révolution qui a mis nos patriotes en émoi : c'est que sir George Gipps, l'un des commissaires du roi dans ce pays, n'a pas toujours été un radical. Ce serait une excellente raison pour que ces messieurs ne voulussent point traiter avec la commission-royale.

A l'égard des nouveaux magistrats pour le district de Québec, le Canada observe qu'il se trouve sur la liste autour de 25 noms réformistes pour le comté de Québec, et huit noms constitutionnels seulement, et que si l'on prend tout le district, la prépondérance en faveur des premiers sera immense. Nous ignorons si les réformistes de la majorité seront satisfaits du partage ; le Canada ne nous dit point quelle part ils ont eue au gâteau.

L'éditeur de l'Ami du peuple se plaint de la manière dont il est traité dans un pamphlet dirigé contre lui et « publié par un comité de fanatiques à New-York, » qu'il dit avoir appelés en face, à New-York, « d'infâmes calomnieux et des imposteurs insinuateurs. » A quoi donc s'attendait-il en engageant une pareille lutte avec un pareil comité ? Quant à ceux qui feraient semblant de croire eux-mêmes, et à ceux qui pourraient croire sur leur parole, à l'existence d'un passage souterrain entre le séminaire et l'Hotel-Dieu, ce serait peine perdue que de chercher à les convaincre.

Il va paraître, dit-on, à Montréal un nouveau journal français, qui se publiera trois fois par semaine et dont le premier numéro sortira vers l'ouverture de la session, dans une quinzaine de jours. Le rédacteur que l'on nomme est M. Leblanc de Marconay, ci-devant rédacteur de la Minerve. Le nouveau journal tiendra, dit-on, en politique le juste milieu entre la Minerve et l'Ami du peuple.

Le temps est si froid depuis quelques jours qu'on est obligé de chauffer les appartements. Cette nuit il a gelé à glace, et les tiges des patates sont péries.

Le comité des écoles normales du district de Québec a désigné les personnes suivantes pour se préparer aux fonctions d'institutrices par un noviciat dans le convent des dames Ursulines de cette ville : Mmes Crêteau, de Saint-Nicolas ; Cléopé Variu, de l'Islet ; Marie Sénéchal, de Kamouraska ; Adéline Piché, du Cap-Santé ; Marie Huot, de l'Ange-Gardien. Le nombre de postulantes était d'environ vingt pour tout le district.

On dit que d'après le résultat d'un recensement qui vient d'être fait dans le comté de Drummondville, ce comté aurait le droit d'envoyer deux représentants au parlement provincial.

On attend Mlle Céleste à Québec vendredi prochain.

M. Evans, de la Côte-Saint-Paul, a publié un rapport sur l'état des récoltes dans le district de Montréal pour le mois d'août, dont nous reproduisons les passages suivants :—

« Le mois qui vient de s'écouler a été très favorable pour récolter les produits qui étaient arrivés à maturité. L'orge a été presque toute engorgée en très bon état. On a commencé à couper le blé la semaine dernière, quoique la paille et l'épi fussent encore verts. Le grain est très plein, et l'enveloppe

en est tellement ouverte, surtout dans les champs que la mouche a endommagés en partie, que si on ne le coupe pas avant sa parfaite maturité, une grande partie s'égrainera et sera perdue. Le grain se montre tout découvert dans l'épis, quoique la paille et l'épis soient encore verts tous deux. Le manque de grains dans les épis endommagés est la cause de la grosseur insaisie des grains qui restent, et qui sont sortis de leur enveloppe. Une autre cause est la saison favorable, (comme l'est toujours une saison sèche,) que nous avons eue pour la production du blé. Vu la saison, je n'ai aucun doute que la récolte de blé aurait été excellente cette année, malgré le retard du printemps, si ce n'eût été des ravages de la mouche; et même le retard du printemps a contribué à préserver beaucoup de champs qui auraient été sans cela détruits en partie. On croit généralement aujourd'hui que le blé ne sera pas aussi rare qu'on le craignait à la fin de juillet. Je suis persuadé cependant que tout ce qui de cette récolte a été de bonne heure en juillet, lors de la présence de la mouche, produira bien peu de grain. Les grains courts et menus sont moins endommagés que ceux qui étaient forts et longs. L'abri qu'offraient les grains forts était beaucoup plus favorable pour la mouche et convenait mieux à ses habitudes, que les grains plus courts et menus. Un temps favorable pendant deux ou trois semaines à compter du temps actuel, mettrait sans aucun doute le cultivateur en état de réaliser une récolte de blé beaucoup plus précieuse que celle de l'année dernière.

—Aussi,— Une grande variété de caquettes de drap, avec bordures en peau, dito écarlates et de toile cirée, turbans, coiffures de duvet de cigne, &c. &c. Québec, 2 septembre 1856.

### VENTES A L'ENCAN.

PAR MAXHAM & BOURNE.

#### PELLETIERES.

**JEUDI** prochain, 5 courant, à leurs magasins, à UNE heure précise.—  
UN grand et magnifique assortiment de pelletières comprenant : Casques, manchons, capuchons, pelerines, boas, gants, gantelets et mitaines de loup-marin de la mer du sud, loutre (peche et non peche), fouine et imitation de dito, martre et imitation de dito, neuhia et imitation de dito, imitation de loutre, pécan et imitation de dito, loup-marin à poil long et court, raton, zibeline, agneau de Russie, écureuil de Sibirie, chinchilla, rhinocervier, martre de Bohème, genetta et écureuil.

—Aussi,— Une grande variété de caquettes de drap, avec bordures en peau, dito écarlates et de toile cirée, turbans, coiffures de duvet de cigne, &c. &c. Québec, 2 septembre 1856.

PAR MAXHAM & BOURNE.

Aux magasins de JOHN YOUNG, écuyer, rue Saut-au-Matelot, LUNDI prochain 12 courant, à UNE heure précise et sans réserve.—

LES marchandises suivantes en débarquement du Robert Thomas, venant de Liverpool : Deux balles batiste 7/8 bleu marine et blanche do do do fond noir et fleurs blanches Schawls de batiste imprimée 4/4, 6/4 et 8/4 Draps superfins, bleu, noir, brun et vert Fle-singue, drep de pilote, étoffe du pays, &c. Flanelles blanches, couvertes, &c. &c. Toile à voile blanche, dowlas, osabruck, &c. Shirts, bianchis et non bianchis. 6 septembre 1856.

### VENTES DE THÉS.

DES ventes publiques de thés auront lieu aux magasins des agents de l'honorable compagnie des Indes Orientales à Québec, le VENDREDI 16, et à Montréal, le VENDREDI 25 septembre. Les mises à prix seront : twankay, 2s. 6d.; hyson-skin, 1s. 10d. et 2s., hyson, 2s. 4d.; young-hyson, 2s. 10d.; bohée, 1s. 4d.; gunpowder, 4s. 7d.

Des catalogues seront publiés et des caisses de montre pourront être examinées pendant les trois jours qui précéderont celui de vente à l'une et l'autre place. FORSYTH, RICHARDSON & Co. Agents de l'hon. C. I. O. Montréal, 25 août 1856.

#### PELLETIERES.

Le soussigné mettra en vente, à ses chambres d'encaissement, le 24 septembre, sans réserve, une collection de 947 caisses, caisses du Canada de la mouleure qualité, façon de Londres, et de toutes sortes de fourures, qu'il attend de Londres par les navires Toronto et Great Britain, expés pour le marché de Québec.

—Aussi,— 20 caisses riches mérinos superfins de 64, noirs et de couleurs, pershams et autres marchandises d'automne. Termes, 3 mois sur billets approuvés. G. D. BALZARETTI. Québec, 5 septembre 1856.

#### AVIS.

BUREAU DE L'ARTILLERIE, Québec, 29 août 1856. DES propositions seront reçues à ce bureau jusqu'au LUNDI 12 de septembre prochain, à ONZE heures, pour l'achat de 50 tonneaux de PLOMB EN SAUMON, maintenant dans les magasins de l'artillerie en cette place. On ne fera attention à aucune proposition pour une quantité au-dessous de 19 quintaux. Chaque proposition devra énoncer le prix par livre en cours d'Halifax.

Les personnes dont les propositions auront été acceptées par les officiers respectifs de l'artillerie, seront tenus de payer le montant de leurs achats entre les mains du magasin de l'artillerie lors de la livraison.

#### CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Québec, 3 Février 1850. RESOLU.—Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour anéantir ou renouveler quelques actes du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle pétition qu'on se propose de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Eglise des paroisses qui pourront être intéressées à telle application ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglises pendant deux mois au moins avant que telle pétition soit présentée.

12 mars 1857. Résolu.—Qu'à l'avenir cette chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

22ème. mars 1859. Résolu.—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présentée à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposent de péagionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil-huit-cent-dix, donneront aussi de la même manière un avis notifiant les taxes qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège d'élevation des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des caïeux, égues ou bâtiments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont levé ou non.

4e mars 1854. Résolu.—Que tout pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt-cinq livres avant que le bill pour tel privilège exclusif soit passé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé; laquelle somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passation de la loi. (Attesté)

Wm B. LINDSAY, Greff. Assemblée. A être inséré, dans la langue Française une fois par semaine, jusqu'à la prochaine Assemblée de la Législature dans la Gazette de Québec, La Minerve et dans une des Gazettes publiées dans la même langue, dans les Districts des Trois-Rivières, Gaspé et Saint-François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le soussigné s'adressera à la Législature de cette Province à sa prochaine Session, pour obtenir le privilège de bâtir un PONT DE PEAGE sur la Rivière de Carouge, pour traverser de la paroisse Ste. Foi à St. Augustin et vice versa, où est le passage actuel.

Le Pont doit avoir trois arches, une de 30 pieds et les deux autres de 60 pieds au moins et élevées à 4 pieds au-dessus des grandes eaux.

Le soussigné se propose de bâtir un Pont tournant. S'ing Bridg, et les péages qu'il se propose de demander sont comme suit : Pour chaque voiture à quatre roues, chargée ou non, avec le conducteur et quatre personnes au moins, tiré par deux chevaux ou plus, ou autre animal de trait,—seize sols.

Pour chaque wagon ou pareille voiture à quatre roues, chargée ou non, tiré par un seul cheval, ou autre animal,—dix sols.

Pour chaque cabriolet, gig, calèche, cariole ou autre voiture semblable, avec le conducteur et deux personnes ou moins, tiré par deux chevaux, ou autres animaux de trait,—douze sols; et tiré par un cheval ou autre animal de trait, six sols courant.

Pour chaque cheval, mule ou autre animal de trait, chargé ou non, quatre sols courant.

Pour chaque personne à cheval, quatre sols courant.

Pour chaque taureau, bœuf, vache ou autres bêtes à cornes quelconques, trois sols courant.

Pour chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau, deux sols courant.

Pour chaque personne à pied un sol courant.

L. JUCHÈREAU DUCHESNAY. Québec, 15 août, 1856.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE QUAIS. GILLESPIE, FINLAY & Co. recevront des soumissions pour la construction d'un quai au devant de la propriété qu'ils occupent.

On pourra voir à leur bureau, rue des Seurs, un plan et devis de l'ouvrage. 29 août 1856.

### AVIS PUBLIC.

LES SOUS-SIGNÉS Commissaires nommés en vertu d'un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, Chapitre 41, pour surveiller la construction d'un pont sur la Rivière Sainte-Anne-Laprade, comté de Chateaufort, prient tous ceux qui désiraient entreprendre la construction du dit pont et de ses approches, ainsi que la fourniture des matériaux nécessaires de leur transmettre des plans détaillés de la manière dont ils proposent de construire le dit pont, avec sa description par écrit; et leurs propositions aussi par écrit, avec les noms de deux ou plus grand nombre de bonnes et suffisantes cautions dans les soixante jours à compter de cette date. On pourra obtenir toute information ultérieure concernant le dit pont en s'adressant aux Commissaires sur les lieux.

P. A. DORION, LOUIS GUILLE, LOUIS LAFLECHE. Sainte-Anne 6 Août 1856.

### COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU DISTRICT DE L'OUEST.

FAIRFIELD, — COMTE DE HERKIMER. LE prochain cours s'ouvrira le premier mardi d'octobre, et durera six semaines. Les professeurs sont :

Pour l'anatomie et la physiologie, le docteur MacNaughton Pour la chimie et la pharmacie, le docteur Hadley. Pour la pratique de la médecine et les maladies des femmes et des enfants, le docteur Delemater. Pour la matière médicale et la jurisprudence médicale, le docteur Leck. Pour la chirurgie et les accouchements, le docteur Mussey.

Cette dernière partie sera aussi professée par le docteur Willoughby. BILLET pour tout le cours, 56 piastres. On pourra obtenir de plus amples informations en s'adressant à qui que ce soit des professeurs ci-dessus nommés.

JAMES HADLEY, registraire. Fairfield, comté Herkimer.

Le Spectator et le Times de New-York, édition des campagnes, le Republican de Buffalo, le Courier de Mohawk l'Observer d'Utica, le Republican de St. Lawrence, le Republican de Plattsburgh, l'Advocate de Toronto, la Gazette de Québec, le Christian Intelligencer de New-York et l'Observer de la même ville voudront bien insérer leurs comptes au docteur Beck à Albany, ou au docteur James Hatley à Fairfield. Le Medical and Surgical Journal de Boston voudra bien l'imprimer aussi pendant quatre semaines.—29 juillet.

#### AVIS.

ON prévient toutes personnes ayant des réclamations pour travail, matériaux ou autrement contre les soussignés à raison du navire Harrison, capitaine William Nicholas, ou contre les constructeurs du dit navire M. GEORGE BELL et F. JOHN NELSON, pour et concernant le dit navire seulement, qu'ils aient à présenter leurs comptes en bonne forme au bureau des soussignés, pour paiement, d'ici au 1er octobre prochain, passé lequel temps les soussignés ne se tiendront pas responsables de telles dettes.

Québec, 1er août 1856. H. GOWEN & Co.

### MONUMENT A JACQUES CARTIER.

Le comité préposé à la construction de ce monument, offre une rémunération de DIX GUINEES pour le plan ou modèle qui sera jugé, ou adopté par le comité, comme étant le plus préférable; et CINQ GUINEES pour chacun des deux autres plans ou modèles qui seront jugés les meilleurs ensuite. Ces plans ou modèles seront accompagnés d'estimations, et devront être transmis au secrétaire des deux mois de cette date.

G. B. PARIBAUT, secrétaire. Québec, 2 août 1856. Le secrétaire donnera toutes autres informations ultérieures.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les habitants de Québec et des environs, qu'ils se sont établis comme charbonniers et droguistes, dans le quartier de St. Jean, Haute-ville, vis-à-vis le haut de la rue du Palais, où ils auront toujours en vente un assortiment choisi de drogues, produits chimiques, parfums, etc. etc. Ils se flattent, par une attention stricte à leurs affaires, et par la qualité supérieure de leurs marchandises, de mériter une part de la faveur publique.

BEGG & URQUHART.



ON FAIT SAVOIR qu'un bail à terme pour sept années à compter du 30 Octobre prochain, du moulin Sacerdotal du nom de la Madeleine, sera mis à l'enchère. A la porte de l'Eglise, dans la ville des Trois-Rivières, le 11 du même mois.

Le Moulin sera mis dans un état complet de réparation. On obtiendra toute information ultérieure en s'adressant soit au Commissaire, à ce Bureau, soit à J.-E. DESTOULIN, écuyer, agent aux Trois-Rivières.

Québec, 6 Août 1856.

### DENTISTE.

W. SPOONER, M. D., chirurgien-dentiste, venant d'arriver en ville, offre respectueusement ses services professionnels aux citoyens de Québec qu'il les désire.

Chambre No. 15, 1er étage, Albion Hotel. On pourra voir M. S., depuis 9 heures A. M., jusqu'à 5 heures P. M. 18 août 1856.

### A VENDRE.

UNE superbe TERRE située à la Petite Rivière St-Charles, contenant environ 150 arpents en superficie, avec maison et grange en bon ordre, de plus une terre à bois située en la paroisse Saint-Ambroise, d'un arpent de front sur 20 de profondeur. Le tout appartenant à madame veuve ERNEST DION. On donnera des suretés propres à satisfaire les plus difficiles. S'adresser à LOUIS PANET, notaire. Québec, 3 septembre 1856 2 w—u

### A VENDRE.

LA MAISON et EMPLACEMENT sur la Rivière St-Charles, achetée par le soussigné à une vente de sheriff, formant l'encadrement des rues de Carrières et Sainte-Genève, faisant face au jardin du gouverneur et au monument de Wolfe, occupé dernièrement par le lord évêque de Québec et maintenant par M. le juge Bedard. Une grande partie du prix d'achat sera laissé sur la propriété. S'adresser à M. GLACKEMEYER, notaire public, rue Saint-Pierre, vis-à-vis la banque de Québec, ou à J. NEILSON. —Aussi— Les deux maisons et emplacements attenants sur la rue Sainte-Genève. S'adresser comme ci-dessus. Québec, 22 juillet 1856.

### VINS FRANÇAIS.

Nouvellement reçus de la maison très respectable et bien connue de Sirek & Cie, et à vendre par les soussignés. TRENTE-TROIS caisses Château Lafite de l'année (1852) en bouteilles et demi-bouteilles; les bouchons portent l'empreinte du Secus du Château, ce qui est la meilleure preuve possible que le vin est véritable et pur.

10 caisses Vin de Saint Julien (1851) 20 de Vin d'Ay crémant 10 de Vin d'Ay, mousseux de Monsr. De la Boulogne, en ligne directe de son château d'Ay 1 caisse Compost—(Château-neuf) Les vins ci-dessus sont garantis purs, naturels et venus en droite ligne des vignobles. J. M. FRASER & CO. Québec, 18 août, 1856.

### ORANGES! ORANGES!

VINGT boîtes oranges fraîches en bon état. D. VASS & Co. Québec, 25 août 1856.

### PHENIX COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES CONTRE L'INCENDIE.

CETTE Compagnie établit son Agence en Canada en l'année 1804, et ayant recemment revu son Tarif, est maintenant prête à assurer les meubles et immeubles de toute espèce contre la perte ou les dommages causés par le feu, et cela à de très bonnes conditions libérales. Agens pour le Canada, GILLESPIE, MOFFATT & Cie. Montréal.

S'adresser à Québec, à GILLESPIE, FINLAY & Cie. 3 Août, 1855.

### COMPAGNIE D'ASSURANCE DU OUEST DE L'ECOSSE.

LES Soussignés sont autorisés par la Compagnie d'Assurance du Ouest de l'Ecosse, à assurer les propriétés de toutes descriptions, contre les pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus raisonnables, et de régler ici toutes pertes qui peuvent avoir lieu, aussitôt que le montant en sera prouvé. RODGER, DEAN & Co. Québec, 28th mars, 1856.

### LETTRES NON RÉCLAMÉES.

LIRE des lettres qui restent au Bureau de la Poste de Québec, le 5 septembre 1856. (Si les lettres sous-mentionnées ne sont pas retirées d'ici à six semaines, elles seront transmises au Dead Letter Office.) N. B.—Les personnes qui les demanderont au bureau sont priées de dire qu'elles sont des lettres annoncées.

A 1 Annot John 10 Avoi Ecuyer, Notaire 2 Authur Alb. h. 12 Allen N. George, R. N. 2 4 Archibald John 13 Arkimson Thomas 5 Almon John 14 Arnet Demoiselle II A 6 Anderson Robert 16 Anderson James 7 Anderson Mary 17 Anderson David 8 Aveschon Antoine 18 Arvin John 9 Ayimer John

B 1 Bawdon William 47 Prov William 2 Balis James 48 Brown Sarah 3 Bagley George 49 Belford Samuel 4 Bergin Catherine 50 Purch Joseph 5 Braknridge Joseph 51 Poven Mary 9 Bralls John 52 Bernier Jany 11 Bruce Hugh 53 Baird Robert 12 Billett Edm. M. 54 Burns Miss M 14 Bosfield Frederick 55 Brady Edward 16 Brehaut Joseph 56 Bowen James 17 Brien Mary 58 Bird John 19 Bowman & Johnston 59 Boyle John 20 Baker Jacob 60 Butts Miss 21 Blawell Mrs N. Scott 61 Bell Thomas n. 22 Borden George 62 Berrin George, St. Gervais 23 Brackin John 63 Belanger Margaret 25 Bisson Thomas 64 Boyd James 26 Bridger Bernard 65 Bonberry Rosey 28 Broderick Ann 66 Brennan Beng. 29 Brown John 67 Mick James 31 Banier, J. B. St. Valier 68 murke William 32 Brisongim M 69 Burke James 33 Bker Jas. 71 nesulé J. n. 37 Brunet Thomas 72 Barnes Frac. 39 Belland J. C. 73 Burney J. Ezl. 40 Beauler J. B. St. Valier 74 woman wexter 41 Black, Lieut. Chas. 75 Belnger Mad. Veve 45 Blair Widow Francis 76 Bennett John 46 Berry Mr. 77 asngs Colonel H. 46 Burr Peter

C 1 Cooper James 39 Conboy bernard 2 Curley Patt 40 Cruse Mrs. 3 Costelloe Thos. 41 Casey W. Thomas 4 Cairl Timothy 42 Connolly Anne 5 Connor John 43 Carroll George 7 Cummins Wilow 44 Cooté Charles 9 Carpenter Monseur 46 Cameron Angus 10 ChabottePiere,seamont 48 Cagener Mrs. 11 Curis Chas P. 49 Cavanaugh James 12 Cashman Mary 50 Cedrat Charles 15 Cashman Patrick 51 Carillon James 16 Connell William 52 Coutanbre Louis 17 Carpenter Charles 53 Cronin Mich. 18 Conroy Edward 54 Cuffets M. Jean Larve 19 Charron Edward 55 Clarke Dr. 20 Carion Thomas 56 Corbin Thomas 21 Cavanagh Mary 57 Crnivan Nancy 22 Crawford James 58 Cowan James 25 Callanan Mich. 60 Couter Joseph 24 Canning Neil 61 Corbet Julien 26 Curtis Thos. n. 62 Clarke Lieut. S. 2 27 Creelman Samuel 63 Carsuel Henry 28 Caulfield Thomas 64 Corneil John 29 Canwell Edw. 65 Clifford Juddy 31 Cobert, Alexr. 67 Cameron, Alexr. 35 Crapo Samuel 68 Cass Lewis 34 Chabot P. seamont 70 Conly John 37 Carmichael Jas. 71 Chrostoff M-nr. 35 Chabotte aridget 72 Caulfield Mr. 38 Cummins knigret

D 1 Danais Mr. P. 25 Dick Miss Phebe Anne 2 Dunn Dan. 26 Dwyntet Peire, Esp. 4 Doyle James 28 Drolet Peire 5 Daia François 29 Dillon Michael 6 Duvrant Elizabeth 32 Dunn Lawrence 7 Donoghue Archibald 34 Drislane William 8 Dorvalie Joseph 35 Davis John 9 Dolé V. M. 36 Dolan Edward 11 Dunn Eliza 37 Dial Mrs. 12 Dunown Daniel 38 Dore Mr. E. 13 Dorian Daniel 39 Dion Madm. V 14 Davison Margaret 41 Deacons John 15 Dimond Hugh 43 Davidson Capt. 16 Dixon John 46 D'Arango, C. A. Esp. 17 Donnelly Sarah 47 Deeny Mary 19 Dundas Robt 48 Davidson Honble Hugh 20 Delisle Athanase 49 Doyen Augustin 22 Delaurie Antoine 50 De Varennes Mr. 25 Doyle Sylvestre 51 Donnelly Thos. or Wm. 24 Dickson Dr. Henry 52 De Chevostoff W. A.

E 1 Errend William 7 Elliot Wm H 2 Egan James 8 Easton Henry 5 Ely Robert 10 Ellis John 6 Enouf Monsr. Abram 11 Eagan James

F 1 Foster Robt N. 15 Fleming David 2 Forrestel Widow 16 Falardeur Mr. Frac. G. 3 Fitzpatrick John Y 17 Fitzpatrick John 4 Fleming James 18 Forshch John or James 5 Farmer John 19 Fardy Mary 6 Fletcher George 20 Fleurie Dame Veuve 9 Foul Matthew 21 Fillion Paul 10 Flannelly Mary 22 Furnings John 11 Forrestal Mary 23 Fourriur Peire 13 Falardeur Charles

G 2 Grant Eliza 27 Groux Louise 2 Goodwin John 28 Garey James 3 Goodwin John 29 Gaiolor Madm. Antoine 4 Guy John 30 Guy Felix 5 Garrant Marque 31 Gosselin, G. N. 6 Gustas Henry 32 Guy Joseph 8 Girvin Andrew 33 Guy Archibald 9 Galns Jno. St. Augusta 34 Graham Archibald 10 Greenwood J. n. 35 Gendion Jacques Peire 11 Gonnon aridget 36 Graham Henderson 12 Gibon Alexander 87 Gaudier David 14 Guy Theophile 38 Gancey Mary 15 Gillard Christaana 39 Gibbin Lorenzo 17 Grant John 40 Gray Margret 18 Grant Peter 41 Gaffney William 19 Girard Jacques, seamont 42 Gales M n 20 Gilmane Mary 43 Guraughty Mary 22 Goutier nuptist, Pilot 44 Gray James 25 Glackemeyr Felix 45 Geron Peire 24 Galleuders, John 46 Galivan Garrette 25 Gosselin Nathaniel 47 Grase E. G 26 Gusselin Paul

H 1 Hunter Ann 16 Hart Michael 2 Hole John 17 Healy Peggy 3 Hall James 18 Harmon Mr. J 5 Hamilton Joseph 19 Hat Hon. Samuel 6 Hanly Richard 21 Hundy benjamin 8 Haywood Robert 22 Hal Mr. 9 Hammed Mrs. 23 Hocking Wm. 10 Hennessy Mr. 24 Hall James 11 Hamel Edward 25 Hudson Henry 12 Harwood Manoniselle 26 Healy Andrew 14 Haywood G 27 Higrove John batist 15 Hulfferty Elizabeth

J 2 Jolly G. Esq. 9 Jones Thos. Esq 3 Ireland Miss Caroline 10 Jackson Jas. K 4 Joy Therese 11 Johnson Richard 5 Irwin Joseph 12 Johnston Anthony 6 Jarrett Elizabeth 13 Julien Monsr. 7 John Daniel

1 Kennedy aridget 15 Kelly John 2 Kethney William 16 Kinde Henry 3 Kirkland George 17 Kioran Mich 4 Kimball Miss Jane 18 Kelly Joseph 9 Kennedy Mich. 20 Knight Mons Frans 10 Kernan John 22 Kavanagh James 11 Kelly Patrick 23 Kilmign Abraham 12 Kerwin William 24 Kennedy Catherine 13 Kelly Mrs Elizabeth 25 Kelly John 14 Kelly James

L 1 Langevin Madm. Louisa 22 Laby Margret 2 Lowell Simon a, 2 23 Lamoureux Joseph 3 Logan James 24 Little Thomas 4 Lomighan Catherine 25 Laroche François N P 5 Larkins Henry 26 Laundry M Jean 6 Lacombeu Jacques 27 Lafore Madm John 7 Lavers W. n. 28 Lang Philip 9 Lyons Mary 29 Long Elizabeth 10 Larve Etienne, seamont 30 Lawlor Daniel 11 Lambert Pierre 31 Lapante Madam 12 Lyonnais Olivier 32 Lane William 14 Laborer Joseph 33 Long Mrs 15 Laveau Joseph 34 Lane John 3 16 Lapare E. N. P. 35 Lang Patrick 17 Leonard John 36 Lagueny Etienne Claude 18 Lantier François 37 Lalbart Jacob 19 Lange Philip 38 Longby Joseph 21 Leseveur Cap Phillip

M 2 Murphy Thomas 66 Mills Thos 3 Moser Mary 67 Moxan Augst, Norbit 4 Maher Cecilia 68 McCrory James 7 McKe Andrew 69 Marcot Joseph 9 McMullen 70 McGuire James 10 Murray Patt 71 McAnne William 11 Mizee Archibald 72 McCaffry Edward 12 Munro Mrs 73 Mathews David 13 McKernan Lucy 74 McParson John 14 Moran Widow 75 McGuire John, merchant. 16 Morrin Augustus Nesbit 76 Mills Mrs 18 McGrath Neal 77 Morin Demoiselle Julia 19 McDougald Mrs A 78 McLeish John 21 Mackie Elizabeth 79 McKeen James 23 McGowan John 80 Marden Doctor 24 McKernan Lucy 82 Marder Jean 26 McGovern Robert 83 Murray Mary 29 Marshall Samuel 85 Murray Mary 30 McIntosh Joseph, St. Aug 86 Mever John A 27 McIntosh Duncan 87 Mow William 33 Morro Anne 90 Mc Rand W. 34 McKee John 91 Morrison Joseph 35 McKee John 92 Mc Donald stidche 37 McMillan James 93 McConnel Patrick 38 Montgommery John 96 McGoik James 39 Myrtle Geo. 97 McDonnell James 40 Murphy Catherine 98 McQuarters Hugh 42 Monaghan Eleanor 99 madaud Etienne 45 Maurin Mrs. Charles 100 madaud madm. James 44 McLean George 101 Murphy Philip 46 McLean George 102 Murray Thomas 47 Murphy Mary 103 McLemont Robert 47 Morrisse Madam 105 macdonn Patrick 48 Mahony John 106 xatrou Miss Justina 50 McGuire Thomas 107 Monroy Dile adoline 51 Marshall James 108 McEvoy Mary 52 Moore William 109 Maxwell William 53 Murphy Madm 110 Maxwell William 55 Macdonald Archibald 111 McComb Thomas 57 McDonnell Archibald 112 McCarthy Catherine 58 Morrow James 115 McChristol Catherine 59 Morton William 114 McKe Andrew 60 McCormick M. E. 115 mchphy Thomas 62 Morrison Joseph 117 McAnulty Owen 63 McKeen John 118 McConnel Richard 64 McKinby Joseph 119 McFarlane Eliza 65 McManus Mary 120 Mc Nab br.

N 2 Naveth John Edw 8 Naime Duncan 3 Nebegall George 9 Nairne Nicholas 4 Nole Madm Veuve 30 Nolet Elie, St. Valier 2 5 Nolette M. Elie, St Va 11 Nolet Louis 6 McKinby Joseph 119 McFarlane Eliza 65 McManus Mary 120 Mc Nab br.

O 1 O'Brien Ellen 10 O'Neil Honora 2 O'Brien John 11 O'Connell Thos 3 O'Brien James 12 O'Levi Thomas 4 O'Mullin Robert 15 O'Neil Angello 5 O'Hara Madm Sarah 16 O'Connell Richard 8 O'Hara Widow 16 O'Hara Martin 9 O'Brien William 17 Orilly Bunard

P 1 Phillips Edw G 21 Patterson Robert 2 Poney T G St Augusta 25 Poupore John 3 Polard Joseph 24 Perry Francis 4 Paro Mary 26 Payer M. 5 Parant Charles 26 Palmer John 6 Payne George 27 Porter Robert 10 Pataolon Louis 28 Penalar Stanisla 11 Pitcher Mr Wm 29 Pat-on William 12 Patterson John 30 Paul James 13 Pentland Thos II F, Esq 31 Page Peire 14 Peard Mrs Mary 32 Peard Mrs Mary 15 Pectie Charlotte 33 Pressant Miss 16 Porter Samuel 34 Porter John 17 Phillips Thos 35 Perry Mrs 18 Poulin Joseph 38 Par Nicholas 20 Peire G S 39 Phelan Terence

Q 2 Quinn William 6 Quinn Thomas 3 Quinlan Timothy 7 Quin William 4 Quinlan Catherine 7 Quig John

R 1 Rince Robert 24 Roy Joseph, St Gervais 2 Robinson William 4 25 Riggonico Antoine 3 Roney George 27 Ross Munro 4 Richardson Richard 28 Ross Samuel 5 Richards Richard 29 Roy J. Mons St Valier 6 Roy Peire 30 Reid James 7 Rye Michl 31 Rus-c Mr Andrew 9 Roche Margret 32 Ross Wm Notary Public 10 Rayne Edw 33 Ross J. E. Esq 12 Raymond Marrie F 34 Roy on Joh, Esq, 85 regt 13 Roy John 35 Rossier Richard 14 Roche James 36 Roy Thos St Valier 16 Robson Revd H 37 Rogan Bethy 17 Reibford & Hughes 38 Rogers Anthony 18 Reneau Michl Point L 39 Rozzonica Antonia 21 Remy W, Esq, P M O 40 Rouleau Madomitel Fran 22 Ryan Mrs Mary

S 1 Sumnerville William 22 Seltors Anthony 2 Stuart Thomas 23 Sana Revd Mr 3 Smyth Michael 24 Spink Thomas 5 Soart John 25 Smith Martha 6 Stewart Chas Hamilton 26 Stafford Charles 7 Steward Felix 28 Sincine Jacques 8 Simmonds Miss 29 Smore Edward 10 Srang Caris 30 Souter Samuel 13 Smith Martha 32 Swin Timothy 14 Smith Owen 33 Southgate Anne 15 Shannessy Thos 34 Sermshaw Mr 16 Smith William 36 Sheelock Alfred 18 Smokey John 37 Swadon George 19 Sarony Adolph 38 Storrin John S 20 Simpson A G 4 39 Seymour Robt 21 Smyth Joseph 40 Steward Miss Mary Anne

T 1 Timmis Josiah 5 15 Tessier Joseph 4 Taylor Thos 14 Torony Michl or John 6 Tuckington Richd 15 Terrell Madmarduke 7 Thompson Alexr 17 T Gle Peter 8 Tomlinson J n 18 Tresser Edw 9 Thibodeau Jany 19 Tolan Elizabeth Tolan 10 Tabet Simon 20 Turner Edw 11 Terrien Peire 21 Thompson John 12 Thompson H 22 Todd Madm Charlotte

V 2 Vautier Phillip 4 Voile Madam 3 Villancarne Ignace

W 2 Wood William 17 Wade William 3 Walsh Mary Ann Eliza 19 Wright Henry 4 Wooler Mary 20 Wright Ruggies 5 West Mr J 21 Walsh Cath ine 6 Wharry Henry 22 Wood Eliza 7 Winter Jas Ferguson 23 Wright Capt, 43rd Regt 10 Walker Edw 24 Wells Mr B 12 Walls Mrs 25 Wright Mrs 13 Woodruff Mrs D M M 26 Ward Edward 14 Williamson R B 27 West William 16 Wallace Samuel

Y 1 Young James 3 Yorster Mrs 2 Young Robert

FRANSPON. 20 Kenneth Sutherland 21 James Cuyler 22 Elizabeth Rynn 23 Moses Jordan 24 William B 25 Angus Cameron

VALCARTIER. 10 John Sullivan 11 J McComick